



CANOË KAYAK
QUÉBEC

Code d'éthique du parent¹

Pour s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants :

- a. Démontrer du respect envers les entraîneurs, les dirigeants et les officiels.
- b. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié.
- c. Éviter toute violence verbale envers les participants et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
- d. Ne jamais oublier que leurs enfants pratiquent un sport pour leur propre plaisir, pas pour celui de leurs parents.
- e. Encourager leurs enfants au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu et règle de régie interne de son équipe ou programme.
- f. Reconnaître les bonnes performances de leurs enfants comme celles des participants adverses.
- g. Aider leurs enfants à chercher à améliorer leurs habiletés et à développer leur esprit sportif.
- h. Apprendre à leurs enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
- i. Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et éviter les projections.
- j. Aider leurs enfants à choisir une ou des activités selon leurs goûts.
- k. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu une épreuve.
- l. Éviter la discrimination familiale à l'endroit des filles.
- m. Encourager leurs enfants par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.

L'article 5 des Règlements Généraux, révision 2015, de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse explique la procédure de suspension et d'expulsion d'un membre.

¹ Regroupement Loisir et Sport du Québec. (2017). Guide de politiques sur la gouvernance d'un OSBL : À l'intention des organismes de loisir et de sport du Québec. Repéré à loisirsport.qc.ca